



# Iroise



**Pierre Maille,**  
président  
du Parc naturel  
marin d'Iroise

la lettre du Parc naturel marin d'Iroise 5 avril 2014

## Pour une meilleure gestion de l'archipel de Molène

### éditorial

Pour cette nouvelle lettre d'information du Parc marin, la gestion intégrée de Molène sera mise à l'honneur. Un projet autour duquel tous les acteurs concernés se sont entendus sur la mise en place de mesures de gestion pour, au final, un objectif commun et unanime : préserver l'environnement exceptionnel de l'archipel de Molène tout en permettant le maintien d'une activité économique. Un caractère unique souligné il y a peu encore par le renouvellement par l'Unesco de la désignation « réserve de biosphère ». C'est dans le cadre de cette reconnaissance internationale que Molène, et Ouessant, recevront en septembre prochain l'assemblée générale des réserves de biosphère françaises.

Autre enjeu évoqué dans les pages à venir, celui de la qualité de l'eau avec notamment les algues vertes et les opérations de ramassage en mer réalisées l'année dernière. Il sera également question du carénage et du rôle du Parc marin qui s'affirme comme un soutien technique et financier en la matière. Enfin, je ne pouvais conclure sans parler de l'expérimentation des mouillages innovants qui présente des résultats encourageants.

Bonne lecture.

Face aux enjeux de préservation du milieu marin et en raison de l'importance de cette zone pour l'exploitation goémonière, il est capital de savoir si la gestion et la protection actuelle de l'archipel est satisfaisante. C'est pourquoi le Parc naturel marin coordonne depuis deux ans, à la demande des services de l'État, une concertation sur la gestion de l'archipel de Molène.

La gestion et la protection de l'archipel molénaise concerne de nombreux acteurs : pêcheurs, gestionnaires d'espaces naturels, élus locaux, scientifiques, prestataires d'activités touristiques... Pour cela, la concertation (groupe de travail, réunions...) a été au centre de la démarche afin de définir une politique de gestion intégrée, prenant en compte les enjeux écologiques mais aussi économiques et sociaux. Un travail minutieux où la voix de chacun compte et qui trouvera au final un consensus. Comme le souligne Philippe Le Niliot, directeur-adjoint du Parc, « c'est une prise de conscience forte qui débouche



Île de Litiri

sur de nouvelles mesures définies collectivement pour ce qui est considéré comme le dernier archipel sauvage du pays, et le plus grand champ d'algues marines des côtes de France ».

### Concertation et consensus

Plusieurs mesures sont issues de cette concertation notamment la modification des conditions d'exploitation goémonière de l'hyperborea. Ces mesures ont été soumises à l'avis du conseil de gestion du Parc le 24 janvier dernier. Approuvées, il est désormais du ressort des services de l'État de les concrétiser sur le plan réglementaire.

## Questions à Jean-Jacques Tanguy, président du Comité des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

**Quels étaient les intérêts pour le Comité départemental des pêches de s'engager dans cette démarche de gestion intégrée ?**



Depuis toujours le comité départemental veille à une gestion durable de la pêche. Pour cela nous devons être attentifs aux enjeux environnementaux des secteurs sur lesquels nous travaillons. Le travail mené pendant presque deux ans a été de grande qualité car il a d'abord permis de montrer par une étude scientifique complète que le peigne n'avait pas un impact aussi fort que certains pouvaient le penser mais surtout nous avons été associés aux réflexions et discussions pour faire de propositions de gestion équilibrées, c'est-à-dire garantées

des enjeux écologiques mais aussi de la viabilité de nos entreprises.

**Au final, êtes-vous satisfait des mesures proposées et notamment celles concernant l'exploitation goémonière ?**

Nous validons complètement le résultat auquel nous avons très largement contribué. Il s'agit, à mon avis d'un bon exemple de gestion dans une aire marine protégée. Les pêcheurs qui travaillent régulièrement en mer doivent être écoutés et leurs connaissances et expertise des milieux sont un atout pour la gestion de ces espaces. Nous sommes engagés dans cette dynamique qui devra - et ne pourra - se faire qu'avec notre pleine et entière implication. À ce titre, la concertation menée dans le Parc marin est remarquable et devrait servir d'exemple pour les autres aires marines protégées.

## Les goémoniers, acteurs pour une exploitation durable

On l'appelle *Tali-penn*, *Mel karn* ou, en latin, *Laminaria hyperborea*, on la trouve jusqu'à plus de 25 mètres de profondeur. Cette algue est exploitée par des navires équipés d'un peigne. Cet engin, d'une largeur de 1,5 mètres, est traîné sur le fond et prélève par arrachage les algues en les coincant entre ses dents.

L'exploitation de l'*hyperborea* se développe mais soulève aussi de nombreuses questions : quelle efficacité ? Quels impacts sur les fonds marins ?...

Pour y répondre le Parc marin, l'Ifremer, la station biologique de Roscoff, le Muséum d'histoire naturelle de Concarneau et les goémoniers ont initié une étude visant à évaluer les incidences de l'utilisation de ce peigne. Les conclusions de cette étude montrent que l'exploitation de l'*hyperborea* dans l'archipel de Molène est possible, et qu'elle peut maintenir son caractère durable si un certain nombre de précautions sont mises en place. Suite à cet éclairage, la flottille de goémoniers a défini de nouvelles mesures de gestion parmi lesquelles l'équipement volontaire de balises de géolocalisation pour mieux connaître la

De nouvelles mesures de gestion



Récolte de *Laminaria hyperborea* avec la technique du peigne

répartition spatiale de l'effort de pêche. Deux zones de suivi scientifique ont été mises en place pour fournir des éléments sur l'état de conservation du champ d'algues. Enfin, des zones fermées toute l'année à l'exploitation de l'*hyperborea* ont été définies

en concertation. « *Tout ce processus est le fruit d'un travail de concertation* » rappelle Yvon Troadec, goémonier et membre du conseil de gestion du Parc. « *C'est l'exemple aussi de toute une profession qui accepte le changement car elle est consciente que cela est nécessaire pour la pérennité de l'activité goémonière* ».

## Renforcer la protection des îlots de l'archipel

Les réserves naturelles sont des territoires d'exception conjuguant protection, gestion et découverte. Celle de l'Iroise se situe au cœur de l'archipel de Molène et intègre les îles de Banneg, Balaneg, Trielen et leurs îlots respectifs. Depuis plusieurs années, les gestionnaires d'îlots de l'archipel notent une hausse de la fréquentation dans l'archipel et par conséquent, une augmentation de la pression sur l'environnement. Face à ce ressenti, ils demandent un renforcement de la réglementation spécifique pour la protection des oiseaux et l'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise. L'idée ayant fait son chemin, le Préfet du Finistère a confié au Parc marin la coordination du projet d'extension. Un travail de concertation avec les acteurs concernés sera mené et les conclusions seront transmises à la fin de l'année aux services de l'État pour engager, ensuite, l'enquête publique.

### Flash info

## Tempêtes et conséquences

L'hiver 2014 a été marqué par une succession de tempêtes et de perturbations venues de l'Atlantique. Ces épisodes météorologiques exceptionnels n'ont pas été sans conséquences. On note, tout d'abord, des effets sur les activités de pêche et le faible nombre de jours d'activités. Pour le patrimoine bâti, phares et tourelles ont connu des dégradations à l'image de la tourelle Men Arouet couchée après le passage des vents. Les ouvrages de mise en défens contre la mer (digues, quais, enrochements) ont aussi été beaucoup sollicités et les dégâts sont estimés, pour certains, à plusieurs dizaines de millions d'euros. On peut constater aussi un impact non négligeable sur le trait de côte et la géomorphologie des îlots de l'archipel de Molène dont certains ont été submergés à différents endroits. Côte faune, les oiseaux n'ont pas été épargnés par les conditions climatiques. Les

équipes du Parc et des observateurs ont recensé de nombreux oiseaux mazoutés ainsi que des échouages massifs d'alcidés (pingouins torda, guillemots de Troil, macareux moines) sur le littoral breton. Enfin, la partie sud du Parc a vu arriver sur ses côtes une quantité non négligeable de macrodéchets. Plusieurs opérations de nettoyage ont été organisées par le Parc marin en baie de Douarnenez et en presqu'île de Crozon avec plus de 45 m3 de déchets enlevés.



Ramassage de macrodéchets, plage de Goulien



# Algues vertes : le ramassage en mer se poursuit en 2014

L'enrichissement de l'eau en sels nutritifs, nitrates et phosphores, favorise le développement des algues vertes. En initiant cette expérimentation de ramassage en mer, en partenariat avec Brest métropole océane, le Parc marin ne prétend pas trouver la solution contre le phénomène des algues vertes mais essaie d'en limiter les effets. L'objectif de cette expérimentation est de supprimer les stocks d'algues en mer, soupçonnés d'être une réserve de générateurs à partir de laquelle les blooms ou efflorescences sont les plus forts. Trois ans après les premiers essais, le ramassage en mer est désormais au point avec l'utilisation d'une barge ostréicole modifiée, le Corto. Ce dernier n'est pas passé inaperçu l'été dernier dans le port du Rosmeur, à Douarnenez. Équipé d'une

sorte de râteau qui piège les algues, il a l'avantage d'épargner la faune et les sédiments. Cette technique présente des rendements pouvant atteindre 10 à 15 tonnes par jour. 82 tonnes ont été ramassées en 2013 en baie de Douarnenez.

Deux ans supplémentaires seraient certainement nécessaires pour que la méthode soit véritablement au point et réduire les stocks en mer d'algues vertes. C'est à cette condition qu'il sera possible de retarder l'apparition des algues vertes et donc de diminuer le volume ramassé sur les plages.

En 2014, l'expérimentation se poursuit, toujours en baie de Douarnenez. En revanche, le calendrier sera modifié, la période printanière semble plus propice que l'été pour ramasser les algues vertes en mer.



Le Corto en baie de Douarnenez

## Mouillages non impactant : ça marche !

**Pour préserver les herbiers de zostères, le Parc et ses partenaires ont testé des mouillages innovants. Les premiers résultats sont satisfaisants.**

Concilier préservation des herbiers et pratiques nautiques, tel était l'objectif que s'était fixé le Parc marin quand il a lancé l'expérimentation de mouillages innovants en 2011. Avec la collaboration de la commune de Plougonvelin et l'association des plaisanciers de Porsmoguer-Kerhornou, deux sites pilotes ont été désignés : les anses de Bertheaume et Kerhornou.

Avant tout, il fallait perfectionner la technique du mouillage non-impactant et répondre à trois critères : l'efficacité environnementale en modifiant la ligne de mouillage, facteur principal de la dégradation de l'herbier, la robustesse et le coût. Bretagne-Plongée et I-Mer, deux entreprises locales ont travaillé à partir de ce cahier des charges et ont proposé chacune un système de mouillage limitant l'effet de ragage causé par les lignes de mouillage.

Chacun a été testé et les résultats obtenus donnent satisfaction puisque dans la zone où étaient expérimentés les mouillages innovants, l'herbier est en meilleur état que dans la zone voisine où sont localisés des mouillages traditionnels. Pour la solidité du système, les mouillages testés ont prouvé leur efficacité sur des bateaux allant jusqu'à 1,3 tonne et lors de forts coups de vent. Quant au coût, il est assez proche des mouillages conventionnels à l'achat et à l'entretien.

L'expérimentation se poursuivra en 2014 à Crozon-Morgat suite à l'avis favorable du conseil de gestion du Parc pour le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire. En attendant, l'expérimentation suscite déjà un intérêt national et des plaisanciers sont déjà en demande du système.

## Comment va l'Iroise ?

★ Le Parc marin a présenté en janvier dernier à son conseil de gestion le tableau de bord 2014. Vision annuelle et sur le long terme de l'état de la mer d'Iroise, le tableau de bord est présenté dans une brochure dédiée disponible auprès du Parc ou téléchargeable sur le site : [www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr) - rubrique **Le Parc/Objectifs**.

## Programme d'actions 2014

★ En 2014, le budget du Parc marin est de 1,4 millions d'euros (hors masse salariale) attribué par l'Agence des aires marines protégées. Un budget identique à celui de 2013. Le Parc dispose de 25 agents pour mener à bien ses missions. Le programme d'actions 2014 est en ligne sur le site [www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr) - rubrique **Documentation**.

## Pêche de loisir : nouvelles réglementations

★ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'arrêté préfectoral réglementant la pêche maritime de loisir est entré en vigueur. Parmi les nouvelles réglementations : obligation de remise en état du site de pêche (remise en place des cailloux, rebouchage des trous...) ; interdiction de la pêche dans les herbiers de zostère ; limitation en quantité et en poids pour les coquillages... Pour en savoir plus : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

Exemple de mouillage non-impactant



# Réserve de biosphère : une reconnaissance pour l'Iroise et ses îles

« Réserve de biosphère », un nom encore peu connu de tous. Il est pourtant synonyme de reconnaissance internationale et marque le caractère unique de la mer d'Iroise et de ses îles.



Derrière cette dénomination de réserve de biosphère, il y a l'Unesco et le programme international *Man and biosphere*, une démarche qui vise à distinguer des zones conciliant préservation de la biodiversité et développement durable. L'histoire de la Réserve de biosphère en Iroise est intimement liée à celle du Parc naturel marin puisque 26 ans plus tôt, en 1988, c'est au moment de la désignation de l'Iroise comme réserve de biosphère qu'émerge l'idée d'un parc marin.

Paradoxe de l'histoire, aujourd'hui le Parc naturel marin d'Iroise est co-gestionnaire de la réserve de biosphère avec le Parc naturel régional d'Armorique. En effet, en 2012, la désignation de réserve de biosphère est renouvelée avec un périmètre élargi intégrant l'île de Sein et une extension au milieu marin. La réserve de

biosphère de l'Iroise devient réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

En septembre dernier à Sein, dans le cadre des Journées de la réserve, la conférence de coordination, instance de gouvernance de la réserve qui rassemble élus, scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, habitants..., a été réunie pour la première fois. « L'occasion de partager ensemble des moments d'échange et de découverte », comme le rappelle Delphine Kermel du Parc naturel régional d'Armorique, « mais aussi d'engager le projet de la réserve de biosphère pour les 10 ans à venir ».

En 2014, du 30 septembre au 2 octobre, avec la réception à Molène et à Ouessant de l'ensemble des réserves de biosphères françaises, on reparlera de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

## Quelques chiffres

621	réserves de biosphère dans le monde établies dans 117 pays
13	réserves de biosphère en France métropolitaine et Outre-mer
1	réserve insulaire métropolitaine : la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

## Vers un carénage propre en Iroise ?

Quelles sont les pratiques de carénage en Iroise ? Les aires existantes sont-elles efficaces ? Un état des lieux réalisé par le Parc y répond.

De ce diagnostic, que peut-on en tirer ? Il en ressortait, tout d'abord, un impact avéré des peintures antifouling sur le milieu. Plus inquiétant, la présence de TBT, de diuron et de chlorothalonil, pourtant interdits, a été relevée. Pour les équipements des aires de carénage, le bilan n'était pas plus positif avec des systèmes de traitement des effluents non satisfaisants. L'information et la sensibilisation aux pratiques de carénage avaient été, quant à elle, jugée insuffisantes. Face à ce constat, le Parc marin a proposé quelques pistes d'amélioration. Un appui technique qui se traduit également par le biais d'un appel à projets sur l'amélioration des

pratiques de carénage à destination des gestionnaires de port. Les communes de Camaret et de Crozon y ont répondu, et ont apporté des améliorations. De même, lors du dernier conseil de gestion une aide de 60 000 euros a été accordée pour l'installation d'une aire de carénage à Lanildut.

Parallèlement, les équipes du Parc marin formeront les agents portuaires sur l'utilisation et l'entretien des aires de carénage. Des actions de sensibilisation seront menées à destination des plaisanciers par la réalisation de panneaux d'information et l'édition d'un guide rappelant les bonnes pratiques du carénage.

## Exposition



Le Parc propose une nouvelle exposition consacrée aux ressources et à la pêche professionnelle en Iroise. Réalisée en partenariat avec le Comité départemental des pêches du Finistère, elle permet de découvrir les principales espèces pêchées en Iroise et de mieux comprendre les enjeux de leur exploitation professionnelle. Elle sera visible sur l'île Tristan à Douarnenez jusqu'à la fin du mois de juin. Elle fera un détour par le Grand Prix Guyader en mai sur le port de Tréboulavant de rejoindre, début juillet, la Maison de l'Algue à Lanildut.

## Iroise

Directeur de la publication :  
Thierry Canteri

Rédactrice en chef :  
Virginie Gervois

Ont collaboré à ce numéro :  
Philippe Le Nilot, Claire Laspougeas,  
Cécile Lefevre, Romain Hubert,  
Patrick Poulaine, Marie Hascoët

Maquette : **Dynamo +**

Mise en page : **Dynamo +**

Impression : **Calligraphy**

Crédits photos : Yves Gladu ;  
André Le Gall ; Laurent Mignaux /  
METL-MEDDE ; Fabien Boileau,  
Olivier Brosseau, Virginie Gervois,  
Yannis Turpin / Agence des aires  
marines protégées ; Romain Le Bleis /  
CDPMEM 29

Parc naturel marin d'Iroise  
Pointe des Renards  
29 217 le Conquet  
02 98 44 17 00  
www.parc-marin-iroise.fr